

# Wingly séduit les investisseurs et s'attaque à la Suisse et l'Angleterre

---

**Wingly, plateforme de coavionnage qui met en relation pilotes privés et passagers pour partager les frais du vol, boucle une première levée de fonds. Le cadre réglementaire français n'étant toujours pas clair en ce qui concerne le coavionnage, la jeune pousse a commencé à se déployer sur d'autres marchés plus accueillants.**

En début d'année, la bataille entre l'USPNT (Union Syndicale du Personnel Navigant Technique), la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) et les acteurs du coavionnage mettait à genoux Off We Fly, qui ne propose plus de vols sur sa plateforme pourtant toujours active. Du côté de Wingly, l'histoire semble s'écrire autrement puisque la jeune pousse, fondée l'été dernier par Bertrand Joab-Cornu, Lars Klein et Emeric de Waziers, annonce avoir bouclé sa première levée de fonds. D'un montant non dévoilé, « *aux alentours du demi-million d'euros* » nous disent-ils, ce premier tour de table a été mené auprès d'experts aéronautiques et d'entrepreneurs tels que Thibaud Elzière (Fotolia), Felix Haas (Amiando, IDNow, Bits & Bretzels) ou encore Charles Cabillic.

*« Nous voulions des investisseurs actifs, qui nous aident à accélérer à un niveau européen. Nous avons donc sept personnes qui sont soit des pilotes ou des gens proches de l'aéronautique, soit des gens proches des startups »*

Emeric de Waziers

Si ce tour de table est un bon signal envoyé par les investisseurs, la route aura été bien sinueuse pour la startup qui avait monté quelques mois après sa

création, un groupe de travail avec tous les acteurs du secteur pour tenter de trouver un terrain d'entente avec la DGAC. En janvier 2016, celle-ci exigeait que les organisateurs d'une activité de coavionnage se dotent d'un certificat de transport aérien (CTA) et d'une licence d'exploitation, invoquant des raisons de sécurité. Finalement, c'est à l'étranger que la société a trouvé sa planche de salut auprès des homologues de la DGAC qui, en Allemagne, en Suisse ou encore en Angleterre, ont toute validé que la pratique du coavionnage était légale, de même que le régulateur européen, l'EASA.

*» Du coup nous avons lancé Wingly en Allemagne et aujourd'hui plus de 2500 vols sont déjà répertoriés et on dépasse les 500 personnes qui ont déjà voyagé par notre biais «*

Emeric de Waziers

Si la DGAC maintient sa volonté d'encadrer le coavionnage, la réglementation française sera bientôt supplantée par la réglementation européenne Air OPS N0965/2012. Si les exigences actuelles de la DGAC sont contraires à la vision de Wingly, la startup se lancera bientôt en Angleterre et en Suisse, après des débuts réussis en Allemagne. Pour ce faire, Wingly recherche activement des profils marketing, country manager, customer care et web developer

#### **Wingly en quelques chiffres :**

- Date de création : Juillet 2015
- Siège : Paris
- Fondateurs : Bertrand Joab-Cornu, Lars Klein et Emeric de Waziers